



Litige location xxxxxx

Par **Oay**, le **02/06/2020** à **00:29**

Bonjour,

Après avoir loué un véhicule dans une agence xxxxxx a Toulouse, nous avons constaté avec l'agence une trace sur le pare choc avant.
L'hôtesse de l'agence me dit que je serai contacté par xxxxxx et que les frais seront minimes.

Quelque temps après je reçois un mail qui me demande 550euros de réparation.
Je trouve le montant excessif compte tenu de la trace.

J'ai envoyé un mail a yyyyyy@xxxxxx.com
Et attend une réponse de leur part.

Numéro de réservation : zzzzzz
Numéro de sinistre zzzzzz

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les CGU de ce forum, en particulier :

***"Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques.
L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.)."***

Par **janus2fr**, le **02/06/2020** à **08:04**

Bonjour,

Quelle est exactement votre question d'ordre juridique ?

Par **Oay**, le **02/06/2020** à **14:29**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Ayant vue des personnes écrire ici et recevoir une réponse par l'agence de location :

<https://www.legavox.fr/forum/xxxxxx>

La trace qu'il y'avait sur le par-choc est une trace qui part en nettoyant et on le demande 550euros de réparation..

J'estime que le prix qu'on me demande compte tenu des dégâts infligés au véhicule sont démesurés, je souhaite donc savoir comment contester et avoir une reponse de la part de l'entreprise afin de ne pas payer cette somme démesurée mais le prix réel.

Ensuite je voudrais savoir pourquoi ici: <https://www.legavox.fr/forum/xxxxxx>

Des personnes on pu citer l'entreprise et on eu une réponse de leurs par, ce que je souhaite également.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **02/06/2020 à 15:05**

[quote]

Ensuite je voudrais savoir pourquoi ici: <https://www.legavox.fr/forum/xxxxxx>

Des personnes on pu citer l'entreprise et on eu une réponse de leurs par, ce que je souhaite également.[/quote]

Ce n'est pas parce que certains ne respectent pas les CGU du forum et qu'aucun modérateur n'est passé pour rectifier que cela autorise tout le monde à passer outre ces CGU...

Par **Oay**, le **02/06/2020 à 15:23**

Tres bien, merci de votre réponse.

Cependant pouvez m'apporter une réponse ?

Ou comment avoir une réponse de la part de xxxxxx.

Cordialement